**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D’UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Année de la convention** | **Type de programme****(biffer les mentions inutiles)** | **Intitulé du projet** | **Décompte final** |
| **Montant** | **Date approbation par la RW** |
|  | PCDR classique | **1.9 Espace convivial d’Assesse** | **En attente** |  |

|  |
| --- |
| **Etat du patrimoine :** |
| Le bien est-il toujours propriété communale ?  | **Oui** | **~~Non~~** |
| **Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous** |
| Date d’approbation ou de demande d’approbation par le/la Ministre de l’acte de vente |  |
| Montant de la vente |  |
| Modalités de réaffectation du montant de la vente |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le bien est-il loué ?** | **~~Oui~~** | **Non** |
| **Si le patrimoine est loué[[1]](#footnote-1) à des tiers et fait donc l’objet d’une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.** |
| Date d’approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention) |  |
| **Recettes et charges**  |
| **Recettes générées par l’exploitation du patrimoine** | Type | Montant annuel |  |
| Type | Montant annuel |  |
| Type  | Montant annuel |  |
| **Charges liées à l’exploitation du patrimoine** | Type | Montant annuel |  |
| Type | Montant annuel |  |
| Type | Montant annuel |  |
| Bénéfices[[2]](#footnote-2) = recettes moins charges | Montant annuel |  |
| **Réaffectation des bénéfices** |  |

|  |
| --- |
| Fonctionnement du projet et utilisation du bien [[3]](#footnote-3) |
| Description des types d’activités menées dans le cadre du projet | Activités & animations orientées jeunes /enfants via groupements de jeunesses, école. |
|  |
|  |
|  |
| Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…) | Attractivité, inclusion sociale |
|  |
|  |
|  |
|  |

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Année de l’installation de la CLDR | Année d’approbation du Règlement d’ordre intérieur | Dernière date de la modification de composition de la CLDR[[4]](#footnote-4) | Dernière date de modification du Règlement d’ordre intérieur[[5]](#footnote-5) |
| 2013 | 2013 | 23 mars 2023 (conseil communal) | Mai 2021 (application de la nouvelle circulaire) |
|  |  |  |  |
| Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l’année écoulée[[6]](#footnote-6) | 13/02/2023 (CLDR) | Nombre de présents | 22 présents ; 11 excusés |
| 10/07/2023 (CLDR) | 15 présents ; 13 excusés |
| 26/09/2023 (CLDR) | 15 présents ; 16 excusés |
| 06/12/2023 (CLDR) | 9 présents  |
| 06/03/2023  | 7 présents |
| 05/06/2023 | 16 présents |
| 05/09/2023 | 10 présents |
| 22/11/2023 | 3 présents |
| Réflexion sur l’opération de développement rural |
|  | En 2023, l’opération de développement rural s’est poursuivie de manière active à Assesse. **Le groupe de travail Nature** a poursuivi son travail et s’est réuni à trois reprises pour suivre les projets retenus dans le cadre des appels à projets BiodiverCité 2023 et mais aussi pour élaborer de nouvelles fiches projets introduites et retenues dans le cadre de l’appel BiodiverCité. D’autres projets en faveur de la nature ont été proposés au groupe (plantations avec le GAL, chantier de gestion à Baive et à Sart-Bernard, etc.). Une visite du terrain au lieudit « Le pourrain » a permis de découvrir la richesse de l’espace et d’initier une réflexion pour un projet de plus grande ampleur dans les prochaines années. Plusieurs projets ont pu évoluer favorablement. Citons :* La finalisation du projet d’aire de convivialité à Assesse – cette dernière a été inaugurée en présence des élèves des écoles voisines et de la presse.
* Deux consultations citoyennes visant à mettre à jour la fiche projet 2.12 Hall polyvalent afin de connaître les besoins de la population et des associations concernées. Le fruit de ces réflexions a permis de déposer une fiche projet qui sera analysée dans le cadre de l’appel de février 2024.
* Une consultation de la population a été organisée début du mois d’avril pour remettre un avis sur les propositions d’aménagements dans le cadre de la fiche projet « aires de convivialité ». Cette dernière a permis une mise à jour plus efficiente de la fiche projets déposée en septembre et validée par le Gouvernement en décembre.

L’année 2023 a également été marquée par le lancement du premier budget participatif avec le soutien de la Wallonie (une première avait été réalisée sur fond propre en 2021). Cette édition a vu le dépôt de quatre projets tous déclarés recevables. Trois lauréats, issus des votes des citoyens et des membres de la CLDR, recevront le soutien de la commune en 2024. La CLDR s’est réunie à 4 reprises de manière officielle ainsi dont une de manière plus informelle pour assister à la signature des conventions liant la commune et les porteurs du budget participatif. **Réunion du 13 février 2023**Pour cette première réunion de l’année a permis aux membres de prendre connaissance de l’avancement des projets du PCDR et de définir le programme de travail pour l’année à venir : la poursuite du groupe de travail BiodiverCité et le lancement de réflexions pour le futur hall polyvalent ainsi que pour les aires de convivialité. S’agissant de ce second dossier, le projet n’ayant pas été retenu dans le cadre de l’appel à projets « cœur de village », les membres de la CLDR ont marqué leur accord pour soumettre ce projet en Développement rural. **Réunion du 10 juillet 2023 (programmée initialement en juin)***Initialement programmée le 22 juin, les intempéries (alerte orange pluie sur l’ensemble de la province de Namur) ont conduit la commune a annuler cette réunion afin de garantir la sécurité des membres de la CLDR.*Au cours de cette réunion, les membres de la CLDR ont agi en tant que comité d’accompagnement du budget participatif. Ils ont analysé la recevabilité des dossiers de candidature. Pour cela, les porteurs sont venus présenter leur projet et expliquer les objectifs qu’ils désiraient poursuivre. Les quatre candidats ont été déclarés recevables.Cette réunion a également été l’occasion de prendre connaissance de l’avancement des projets soumis dans le cadre de l’appel à projets BiodiverCité et de lancer une réflexion sur le fonctionnement de la CLDR lorsque le Quorum citoyen est requis. **Réunion du 26 septembre 2023**Au cours de la soirée, les membres ont eu l’occasion de prendre connaissance des résultats des votes et d’entériner les projets lauréats du budget participatifCette réunion a également été l’occasion de s’informer de l’avancement des futures conventions et de poursuivre la réflexion sur l’organisation de la CLDR quand le quorum citoyen est nécessaire. **Réunion du 06 décembre 2022**Cette soirée était placée sous le signe de la convivialité pour permettre aux membres de la CLDR de rencontrer les porteurs de projets et de les féliciter pour leur sélection. La réunion a également permis aux membres présents de soumettre des idées de groupes de travail à initier pour 2024 ou des projets à initier au cours de l’année suivante. **Groupe de travail BiodiverCité :** Le groupe de travail a été installé officiellement en 2021 en remplacement du projet de Plan Communal de Développement de Nature suite à la décision du gouvernement wallon de fusionner les trois appels à projets – May, Semaine de l’arbre et PCDN.Ce groupe s’est réuni à trois reprises durant l’année : * Le 06 mars : cette réunion avait pour objectif de déterminer les projets qui seront soumis à l’appel à projets « BiodiverCité » dans son édition 2023 et de définir quelles sont les actions qui seront menées tout au long de l’année.
* Le 08 juin : il s’agissait d’une visite de terrain de l’espace situé à la rue du Pourrain. Ce lieu a haute valeur biologique est entretenu depuis des années par un particulier qui désire être soutenu dans sa démarche. Les membres ont se rendre compte de l’intérêt à protéger ce site et ont décidé de mettre en place une veille d’observation via l’application « ObsIdentify ».
* Le 05 septembre : les participants à ce GT ont pu prendre connaissance de l’état d’avancement des différents projets. Ils ont également été sollicités pour la mise en œuvre de différentes chantiers participatifs (entretiens et plantations).

**Groupe de travail « Quorum »** : ce groupe de travail s’est réuni à une seule reprise le 22 novembre. Il avait pour ambition de déterminer la manière dont les décisions seront arrêtées par la CLDR quand le quorum citoyen est nécessaire. Ce groupe de travail a remis des propositions qui seront entérinées par la commission en 2024 et qui feront l’objet d’une modification du ROI.  |
| **Proposition de programme de travail 2024** |
| **Réunions de CLDR** | * + Inter CLDR : présentation des projets/actions du GAL Cœur du Condroz
	+ Rencontrer le groupe chemins et sentiers assessois
	+ Organiser une CLDR spécifique « communication »
	+ Rencontrer l’ASBL APPEL concernant le patrimoine
 |
| **Poursuite du groupe de travail BiodivderCité** | * Suivi des projets de l’appel 2022 et 2023
* Rencontre avec l’asbl « Faunes et Biotopes » et Conseil’Haies pour réaliser un inventaire des espaces propices à la plantation
 |
| **Suivi des projets du PCDR** | Etant donné qu’il s’agit d’une année électorale et au vu des ressources humaines disponibles au sein de l’administration, **les projets d’ores et déjà initiés seront poursuivis**. Les nouveaux projets, quant à eux, ne seront pas lancés (pour rappel, seulement 9 projets ne sont pas encore entamés dans le PCDR d’Assesse). |

1. Il s’agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux. [↑](#footnote-ref-1)
2. #  En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l’honneur en ce sens.

 [↑](#footnote-ref-2)
3. #  A titre d’exemple

*Ateliers ruraux : type d’entreprise, impact sur la création d’emploi, …*

*Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …*

*Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*

*Espace publics de convivialité : lieu d’activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d’emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)*

*M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d’espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l’occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l’état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l’AM d’octroi* [↑](#footnote-ref-3)
4. Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l’année écoulée). Dans le cas d’un changement de composition de plus de 50%, merci d’utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux. [↑](#footnote-ref-4)
5. Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l’année écoulée). [↑](#footnote-ref-5)
6. Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l’année, merci de fournir une justification. [↑](#footnote-ref-6)